

SANTO ANTAO

CABO VERDE RIBEIRA TRAIL

REGLEMENT

Du 25 novembre au 2
decembre 2023

REGLEMENT 2023

Version mise à jour le 30 janvier 2023

Article 1. ORGANISATION

Exaequo Communication, agence d'événementiel sportif organise la première édition du CABO VERDE RIBEIRA TRAIL (CVRT) qui se déroulera du 25 novembre au 2 décembre 2023.

Exaequo Communication est immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le numéro IM01414006.

Cette épreuve est limitée à 40 participants.

Article 2. DEFINITION DE LA COMPETITION

Cabo Verde Ribeira Trail est une course à pied en allure libre en 5 étapes. Cette course est organisée dans une logique sport-loisirs. Deux épreuves (deux distances) sont proposées aux participants : 96km environ en 5 étapes (ci-après 5x20km) et 55km environ en 5 étapes (ci-après 5x11km).

Article 3. PRESCRIPTIONS GENERALES

Cabo Verde Ribeira Trail se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Est admis à participer aux épreuves toute personne majeure, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire d'un certificat médical attestant son aptitude à pratique sportive (y compris en compétition). Ce certificat médical devra être effectué obligatoirement dans les 12 mois précédant le départ de la course. Les adolescents âgés de 16 ans et plus – le jour du début de l'épreuve - pourront prendre part à l'épreuve en fournissant une autorisation signée de leurs parents, tuteurs ou organismes officiels ayant la responsabilité de ceux-ci. Ils devront répondre aux mêmes exigences mentionnées dans ce présent règlement.

Article 5. CATEGORIES DE CONCURRENTS

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction d'âge ou de degré de professionnalisme. Toutefois, indépendamment du classement général, sont établis les classements suivants :

Catégorie A : 5x20km

Masculin / Féminin

Catégorie B : 5x11km

Masculin / Féminin

Article 6. MARCHEURS

Cabo Verde Ribeira Trail se définissant comme une course loisir et solidaire, EXAEQUO COMMUNICATION acceptera qu'un concurrent marche sur la catégorie B (5x11km).

Ces personnes ne recevront en revanche aucun dossard et ne pourront prétendre à figurer dans aucun classement général ou par étape. Aucun certificat médical ne sera réclamé.

Article 7. PROGRAMME DE L'EPREUVE

SAMEDI 25 NOVEMBRE

- Transfert vers l'hôtel
- Footing d'acclimatation / Relax
- Briefing de la semaine et repas à Mindelo

- Nuit à Mindelo - Hotel Porto Grande

DIMANCHE 26 NOVEMBRE - Etape 1

- Petit-Déjeuner à l'Hôtel
- Transfert vers l'étape
- 8h/11h : Course - temps estimé du dernier : longue distance 3h30/ courte distance 3h
- Etape 1 - Sao Vicente : (11,6KM/154D+ et 240D- OU 20,6KM/306D+ et 685D-)
- Déjeuner au restaurant à Calhau
- Transfert en bateau vers l'île de SANTO ANTAO
- Arrivée sur l'île de Santo Antao
- Farniente / visite libre à Porto Novo
- Briefing / repas à l'hôtel à Porto Novo
- Nuit à l'hôtel à Santo Antao Art Resort 4*

LUNDI 27 NOVEMBRE - Etape 2

- Petit déjeuner à l'hôtel
- 9H30/13H : Course - temps estimé du dernier : longue distance 3h30 / courte distance 3h00
- Etape 2 - île de Santo Antao - Bordeira de Norte (10KM/652D+ et 1154D- OU 18,9KM/864D+ et 1384D-)
- Déjeuner au restaurant proche de l'arrivée de l'étape
- Temps libre à Porto Novo / Relax, farniente, piscine
- Briefing / Repas à l'hôtel ou restaurant à l'extérieur
- Nuit à l'hôtel à Santo Antao Art Resort 4*

MARDI 28 NOVEMBRE - Etape 3

- Petit déjeuner à l'hôtel
- 8h30/13h : Course - temps estimé du dernier : longue distance 4h30 / courte distance 3h30
- Etape 3 - île de Santo Antao - Vale de Paul : (10KM/774D+ et 1005D- OU 19,5KM/1056D+ et 2292D-)
- Déjeuner dans la ville de Paul ou à l'Hotel Pedracin
- Après-midi : repos à l'Hôtel Pedracin / massages
- Balade et repas possible à Ponta Do Sol ou à l'hôtel Pedracin
- Nuit à l'hôtel Pedracin

MERCREDI 29 NOVEMBRE - Etape 4

- Petit-Déjeuner à l'Hôtel
- 8h/12h30 : Course - temps estimé du dernier : longue distance 4h30 / courte distance 2h30
- Etape 4 - île de Santo Antao - Vallée d'Aguada : (8,1KM/592D+ et 627D- OU 16KM/1704D+ et 1726D-)
- Déjeuner à l'arrivée de l'étape
- Visite de Ribeira Grande
- Douches et repos à l'hôtel
- Balade et repas possible à Ponta Do Sol ou à l'hôtel Pedracin
- Nuit à l'hôtel Pedracin

JEUDI 30 NOVEMBRE - Etape 5

- Petit déjeuner à l'hôtel

- 7h30/12h : Course - temps estimé du dernier : longue distance 4h30 / courte distance 3h30
- Etape 5 - ile de Santo Antao - sentier côtier de Ponta do Sol :(14,3KM/1617D+ et 1664D- OU 22,2KM/2039D+ et 2293D-)
- Arrivée et déjeuner à Ponta Do Sol
- Visite ou temps libre à Ponta Do Sol
- Transfert via la route de la corde vers Porto Novo
- 17H : Ferry vers Mindelo
- Soirée de clôture festive à Mindelo (soirée musicale)
- Nuit à l'hôtel à Mindelo - Hotel Porto Grande

VENDREDI 1er DECEMBRE - Journée de repos et de découvert à Mindelo (île de Sao Vicente)

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- Découverte de Mindelo / Footing de réveil / Relax
- Déjeuner en bord de mer
- Découverte de l'île de Sao Vicente
- Repas et nuit à l'hôtel à Mindelo - Hotel Porto Grande

SAMEDI 2 DECEMBRE

- Petit Déjeuner à l'hôtel
- Visite libre de Mindelo - déjeuner Libre
- Transfert vers l'aéroport

Selon les évolutions du programme les éventuelles activités supplémentaires (nager avec les tortues, visite d'une plantation de café etc., seront des activités optionnelles à la charge du participant.

À noter que les participants ont la possibilité de prolonger leur séjour, d'une ou plusieurs journées, mais la suite du voyage sera à leur frais.

EXAEQUO COMMUNICATION se réserve le droit de modifier :

- Le règlement de l'événement ;
- La physionomie de l'épreuve ;
- Le lieu et la destination initiale en cas de force majeure.

Article 8. MARQUE D'IDENTIFICATION ORGANISATION

Lors des contrôles administratifs et techniques précédant le départ, l'organisation fournira à chaque concurrent un dossard numéroté à porter sur la poitrine. Pendant toute la durée de l'épreuve, les marques d'identification fournies par l'organisation resteront apposées obligatoirement sur chaque concurrent à l'emplacement indiqué par l'organisation sous peine de pénalités. En dehors de ces marques d'identification réservées par l'organisation, les espaces restants disponibles (manches tee-shirt, casquettes, chaussettes, sac à dos, etc.) pourront être utilisés par le concurrent pour ses sponsors personnels.

Article 9. DEPARTS DES ETAPES

Les départs des épreuves seront donnés vers 8h30 du matin.

Les participants aux courses 5x20km et 5x11km seront acheminés respectivement, à 20km et 11km de l'arrivée.

Article 10. ARRIVEE D'ETAPE

Un chronométrateur relèvera le temps journalier de chaque concurrent.

Les parcours sont, soit des boucles (points de départ et d'arrivée approximativement identiques), soit des étapes en ligne (points de départ et d'arrivée différents).

Une assistance médicale sera présente à chaque arrivée d'étape.

Article 11. CLASSEMENTS ET CHANGEMENT DE DISTANCE

Les temps de chaque concurrent seront chronométrés en heure, minutes et secondes.

Le classement de l'étape se fait par addition du temps réalisé.

Le classement général se fait par l'addition des temps obtenus à chaque étape.

Tout concurrent inscrit sur le 5x20km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes de 20km ne pourra prétendre à figurer au classement général du 5x20km.

De la même manière, tout concurrent inscrit sur le 5x11km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes de 11km ne pourra prétendre à figurer au classement général du 5x11km.

Il sera aussi permis à chaque concurrent initialement inscrit sur le 5x20 km ou sur le 5x11 km de participer respectivement à une ou plusieurs étapes de 11 km ou de 20 km. Dans ce cas, ces concurrents pourront être classés dans l'étape du jour mais ne pourront plus être classés dans leur classement général d'origine.

Tout concurrent qui souhaitera ne pas prendre le départ d'une étape ou qui souhaitera participer sur une autre distance que celle initialement prévue lors de son inscription devra impérativement prévenir le directeur de la course au plus tard avant 20h, la veille du départ de l'étape du jour.

Article 12. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement intermédiaire simple (fruits et bouteilles d'eau) sera mis en place sur le longue distance. De plus, un ravitaillement en eau et en fruits (secs et frais) sera installé sur la ligne d'arrivée. Les participants devront impérativement venir avec des gourdes (attachées à des ceintures) ou des camelbacks qu'ils devront remplir d'eau au départ des courses. Il est également conseillé de partir avec des gels et/ou des barres énergétiques.

Article 13. ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe médicale choisie par l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle interviendra sur le parcours, le cas échéant, dans des véhicules d'assistance. Elle sera basée à l'arrivée de chaque étape. Elle veillera à rapatrier au campement le concurrent ayant une défaillance physique.

Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Plus simplement, les services médicaux pourront aussi réorienter les concurrents inscrits sur le 5x20 km vers le 5x11 km si ces services médicaux estiment cette deuxième épreuve plus adaptée aux capacités physique du concurrent.

En cas de problème plus grave, un rapatriement vers l'hôpital le plus proche est prévu par l'organisation. Pour tout rapatriement en France, l'organisation se mettra en relation avec le service d'assurance de chaque participant (Cf. article n°16 – Assurance).

Article 14. ABANDON / HORS COURSE

En cas d'abandon d'un concurrent, il est impératif qu'il prévienne l'organisation dans les plus brefs délais.

Article 15. BALISAGE

Le balisage des parcours sera effectué la veille des courses avec une bombe au sol biodégradable et/ou de rubans biodégradables attachés dans la végétation. 3 à 4 membres du staff seront également positionnés dans la course, notamment en tête et à l'arrière, pour guider les participants et assurer la sécurité du groupe. Un plan du parcours vous sera donné ainsi que les tracés GPX sur une application vous permettant de vous aiguiller en cas de problème.

Article 16. ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurances responsabilité civile organisation pour les professionnels de l'organisation de manifestations sportives et de l'organisation ou la vente de voyage et de séjour chez Allianz – responsabilité civile organisation sportive et agence de voyage n°56082651. Une assurance rapatriement est à contracter par chaque participant de **manière obligatoire**.

L'organisation recommande également à tous les participants de souscrire une assurance annulation.

Article 17. CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN

Température en novembre / décembre :

Moyenne jour : 27 °C

Moyenne nuit : 20 °C

Le parcours total de 97 km environ présente une nature de terrain très variée.

L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé du parcours, les horaires et le kilométrage des étapes en raison des conditions climatiques.

Article 18. INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Le nombre total de participants en 2023 est limité à 40 concurrents répartis sur le 5x20km, le 5x11km et marcheurs.

Un tarif unique est fixé à 1 850 euros + frais de dossier de 27.75€ par concurrent sur l'ensemble de la période.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 30 septembre 2023.

L'inscription comprend :

- Les navettes entre l'aéroport et votre hôtel le samedi 26 (ou le jeudi 24 en cas d'arrivée avancée)
- Les navettes quotidiennes en bus pour acheminer les participants aux hôtels, aux points de départs et assurer les retours aux hôtels ainsi que pour les excursions touristiques groupées et organisées
- L'hôtellerie en 3* ou 4* en chambre twin ou double (huit nuitées pendant l'épreuve)
- La restauration pour tout le séjour, y compris l'eau (4 litres d'eau vous seront fournis par jour pour la course et le repas)
- Le ravitaillement (eau, fruits etc.) pour les épreuves

- L'assistance médicale pendant la course et le séjour
- Un dossard
- La médaille pour tous les concurrents
- Un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement pour tous les concurrents
- L'encadrement technique pour l'organisation de la course, des activités touristiques et du programme solidaire
- Les activités touristiques de visite de villages et d'une éventuelle distillerie

À noter que tous les participants devront obligatoirement se soumettre, de préférence au moins 5 jours avant leur arrivée sur le territoire Cap Verdien, à une formalité préalable de pré-enregistrement sur la plateforme gouvernementale : www.ease.gov.cv. Lors de l'accomplissement de cette démarche le participant devra s'acquitter d'une taxe de sécurité aéroportuaire de 3 400 escudos soit environ 30.83 euros.

L'inscription ne comprend pas :

- Le vol A /R vers l'aéroport international Césaria Evora avec la taxe aéroportuaire
- Deux déjeuners libres (le premier et dernier jour à Mindelo)
- Les éventuels nuitées et repas supplémentaire dans le cadre d'une arrivée dès le jeudi
- L'éventuel nuitée et repas supplémentaires dans le cadre d'un retour différé le dimanche

Le vol aérien Paris / Ile de Sao Vicente (aéroport international Césaria Evora) n'étant pas compris dans l'inscription, il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer de la disponibilité des vols avant de procéder à son inscription à Cabo Verde Ribeira Trail.

Les participants sont principalement attendus à l'aéroport le samedi 25 novembre.

Toutefois, en cas d'impossibilité de réserver un vol le samedi, l'organisation pourra accueillir les participants dès le jeudi 23 novembre (arrivée possible le jeudi 23 ou le vendredi 24) et proposera une solution d'hébergement, à la charge du participant.

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 30 septembre 2023.

Inscription en 1 ou 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé, avant le 31 septembre 2023 :

- 1^{er} virement / acompte de 827.75 euros, comprenant 27.75 euros de frais de dossier, encaissé au moment de l'inscription ;
- 2nd virement / solde de 1 050 euros **avant le 31 septembre 2023.**

Les membres d'un groupe constitué d'au moins 5 personnes bénéficieront d'une remise de 5% sur le montant de leur séjour.

En outre les anciens participants Exaequo Voyages pourront bénéficier d'une remise supplémentaire de 5% en cas de parrainage d'un nouveau participant. Cette réduction ne sera appliquée qu'au parrain et à condition que le parrainé participe au même séjour, et non à un autre voyage organisé par Exaequo Voyages.

Article 19. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MEDICALES

Après l'inscription en ligne sur notre site, tous les concurrents et les accompagnateurs devront compléter leur dossier avec les éléments suivants pour valider leur inscription :

- La photocopie du passeport en cours de validité (Durée de validité de 6 mois à l'expiration du visa d'entrée)
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.) ;
- Un certificat médical datant de moins d'un an au plus tard (facultatif si Marcheur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition – mention obligatoire ;
- L'attestation de l'assurance rapatriement qui est obligatoire.

L'ensemble de ces documents devra obligatoirement être transmis, en une seule fois et par mail, à l'organisation : contact@exaequovoyages.com.

Article 20. FORFAITS, ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication
85, rue de l'avenir
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants (hors frais de dossier) :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 17 août 2023 à minuit.
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 18 août 16 septembre minuit - soit 185€
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 17 août et le 16 octobre à minuit - soit 555€
- Passée la date du 16 octobre à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure **par Exaequo Communication**, notamment si les conséquences de la crise sanitaire liée à la covid-19 ne permettrait pas l'organisation de l'événement dans des conditions de sécurité satisfaisantes, le montant de l'inscription sera intégralement remboursé.

Article 21. COUVERTURE IMAGE

EXAEQUO COMMUNICATION se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la course Cabo Verde Ribeira Trail. Les participants consentent ici qu'EXAEQUO COMMUNICATION dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à la course Cabo Verde Ribeira Trail. Tout support graphique (logo), photographique ou vidéo ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou

l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière de qu'EXAEQUO COMMUNICATION. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment d'EXAEQUO COMMUNICATION.

Article 22. LISTE DES PRIX

Cabo Verde Ribeira Trail est une course loisir. En conséquence, aucun prix significatif ne sera remis aux concurrents en fonction de leur classement.

Article 23. CONTACTS

EXAEQUO COMMUNICATION

85, rue de l'avenir
14790 Verson

[Renseignement & Inscriptions](#)

www.exaequovoyages.com

contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone unique : 02 31 53 94 17